

HOUNIE Jean-François

De: Gaetan Morcaté <gaetan.morcate@gmail.com>
Envoyé: mardi 2 septembre 2025 15:53
À: Enquete publique PLUI
Objet: Demande d'information PLUI CCLO

Bonjour Madame, Monsieur,

Je me permets de vous contacter afin de connaître votre AVIS concernant la mise en place de la loi TRACE qui a été votée au sénat en 2025 et qui vise à assouplir les règles de la "ZAN".

Dans le cadre de cette loi, est ce que le PLUI de la CCLO risque d'être re-modifié?

Nous avons un projet de construction de maison individuelle sur un terrain situé Chemin eslayas 64300 Orthez (le terrain est constructible jusqu'à la fin de l'année 2025) mais le futur PLUI va le classer en zone naturelle.

Pensez vous que ces types de terrains pourraient redevenir constructibles?

Bien cordialement,

Gaëtan Morcate